

**CREATION DE E.U.R.L.
ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC MARSEILLE POINTE ROUGE 43 AVENUE DE MONTREDON 13008 MARSEILLE déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Nom prénom de l'associé gérant	M Adiyaman ayhan
Nombre de parts	100
Adresse de l'associé gérant	79 rue roger brun 13005 Marseille
Montant versé	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial n° 10096 18289 000053112101 16 jusqu'à la production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du Code du commerce :

- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée,

étant entendu que l'associé unique, agissant es qualité, autorise dès à présent la banque à compenser de plein droit la somme ainsi débloquée avec celles qui pourraient lui être dues au titre des opérations réalisées pour le compte de la société en formation avant sa constitution définitive.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Marseille le 12 janvier 2024

JST08

CIC Lyonnaise de Banque
Fascial Louradour
Chargé d'Affaires professionnels
CIC MARSEILLE POINTE ROUGE

